

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2026

POUR UNE GÉNÉRATION SANS SUCRE - (N° 2423)

Commission	
Gouvernement	

N° 10

AMENDEMENT

présenté par

M. Boucard, Mme Corneloup, Mme Minard, Mme Sylvie Bonnet, M. Liégeois, Mme Bazin-Malgras, Mme Frédérique Meunier, M. Portier, M. Ray, M. Cordier et Mme Duby-Muller

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 1er de cette proposition de loi propose de créer un nouveau régime pour les « aliments ultra transformés » en interdisant la publicité et certaines présentations des produits lorsqu'ils visent les enfants.

Or, cela ajoute des interdictions et des contraintes sans apporter de solution concrète pour changer les habitudes alimentaires.

Cet article mise sur la restriction plutôt que sur la prévention, l'information et la responsabilité des parents. Une politique de santé ambitieuse doit d'abord s'appuyer sur l'éducation et l'accompagnement, plutôt que sur une logique de normes toujours plus contraignantes.